

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2014**Présidence : M. Philippe Magnenat, Président**

Le Président ouvre la séance avec la présence de 23 conseillers, 4 personnes se sont excusées. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

Le Président nous lit la démission du conseiller M. Alain Andres et annonce que le suppléant M. David Loup sera assermenté lors de la séance du 3 avril prochain.

Il nous lit également le mot de remerciement pour le don de fin d'année de l'Atelier Imagine.

Le précédent procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 – Préavis 2014-01 « Assainissement général – demande de crédit pour la réalisation de l'étape 1 du secteur 3 ».

M. François Moffrand lit le préavis.

M. Steve Magnenat demande quand la Commune a écrit au Conseil d'Etat et s'il y a eu une réponse. M. F. Moffrand transmet que le courrier a été envoyé début décembre et qu'ils ont accusé réception du courrier et devons attendre l'étude du dossier.

MM. Etienne Roulet et Philippe Bally demande quelques précisions sur les chiffres communiqués dans le préavis.

La parole n'étant plus demandée, le Bureau du Conseil propose de faire qu'une seule commission pour les deux préavis du jour.

2 – Préavis 2014-02 « Réfection de la chaussée – demande de crédit pour la réalisation de l'étape 1 du secteur 3 »

M. Claude Goy lit le préavis et précise que le montant significatif pour la demande de subvention a été fait sur CHF 600'000.00 (trottoir pas compris).

M. François Moffrand confirme que les tableaux d'analyses financières des comptes eau et égouts ne comportent par les chiffres de réfection de la chaussée et une information de dernière minute, l'Etat semblerait prêt à subventionner les canalisations d'eau claire.

M. Philippe Magnenat demande pourquoi la réfection de la chaussée ne peut pas être amortie en 50 ans.

M. François Moffrand répond que la route à plus d'usure que les tuyaux.

Mme Caroline Paccaud s'étonne du montant de CHF 45'000.00 pour 3 lampadaires. M. Claude Goy répond qu'il faut compter le génie civil, le câblage, etc...

La parole n'étant plus demandée, le Président annonce la composition de la commission qui siègera pour les deux préavis du jour, soit :

Danilo Perotti, Président
Angela Schächli
Steve Magnenat
Philippe Guignard
Michael Roch

3 – Communications de la Municipalité et divers

M. C. Goy informe que la consommation de sel pour les routes coûtera cher pour cet hiver. L'employé communal est accidenté depuis le début de l'année et adresse ces remerciements à son remplaçant M. Jean-Paul Leutwyler.

La signalisation de la route de la Province sera améliorée et de concert avec la Commune de Vallorbe la route de la Province sera même fermée pour la saison hivernale.

La diminution du tonnage des ordures ménagères est de plus de 50 %. Ceci dû essentiellement au tri plus sélectif et au fait que les entreprises et artisans confient leur déchets directement à des entreprises spécialisées.

Mme Madeleine Guyon informe que des travaux aux WC hommes de l'Hôtel des Trois Cœurs ont été effectués.

M. François Moffrand informe que le décompte final pour les travaux à la Source du Criblet est fait. La facture finale est de CHF 103'000.00 (CHF 110'000.00 avait été demandés au Conseil communal).

M. Guy Reymond informe que les décomptes finaux pour les travaux sur les chalets de la Sagnette et de Suchaud sont faits.

Pour la Sagnette, le devis était de CHF 276'000.00, le coût réel de CHF 317'000.00, soit un dépassement de CHF 41'000.00.

Pour Suchaud, le devis était de CHF 100'000.00, le coût réel de CHF 113'500.00, soit un dépassement de CHF 13'500.00. Ces dépassements sont essentiellement dus aux surprises, vu l'état très vétuste de ces bâtiments.

Des travaux pour l'installation d'une salle de traite sont en cours aux Maisons-Doubles et d'autres travaux d'entretien sont prévus sur nos alpages dès les beaux jours.

M. Claude Languetin répond à M. Philippe Bally concernant sa question sur les contribuables de la Commune. Les contribuables sont au nombre d'environ 350 à Vaulion, soit les citoyens depuis 18 ans. Mais la liste des mauvais payeurs est toujours la même. Le Syndic informe également qu'une classe supplémentaire sera ouverte à Romainmôtier en août 2014 et qu'il faudra une classe supplémentaire à Vaulion en août 2015. A Vallorbe, les travaux d'aménagement du 3^{ème} étage du nouveau collège sont déjà prévus.

M. Christian Gabella demande quel est le montant de la rétrocession sur l'impôt des frontaliers ? M. Claude Languetin informe que c'est un montant entre CHF 50'000.00 et CHF 60'000.00 qui revient à la Commune.

Mme Yvette Stoeffler demande comment informer les GPS des nouvelles adresses des maisons foraines ? M. Claude Goy répond que c'est le gros problème, il n'y a pas de solution à ce problème.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h10.

Le Président
P. Magnenat

La Secrétaire
V. Meyer